

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 14 novembre 2024

-----

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Blanchet, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, M. Bluteau, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Troussel donnant pouvoir à M. Guiraud  
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Azoug  
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
Mme Dellac donnant pouvoir à Mme Lecroq  
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Monot donnant pouvoir à Mme Filhol  
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet  
Mme Paul donnant pouvoir à M. Martin P-Y  
M. Chabani donnant pouvoir à M. Martin S.  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Dallier

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Duprey, Mme Pietri, M. Monany

-----



## Délibération n° 07-03 du 14 novembre 2024

### CONVENTION DE FOURNITURE D'EAU CHAUDE PAR LE DÉPARTEMENT EN FAVEUR DE LA COMMUNE DE CLICHY-SOUS-BOIS POUR LA PISCINE ROSA PARKS

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu le contrat de partenariat conclu le 4 avril 2012 avec Eifficol-1,

Vu sa délibération n°1-3 du 28 janvier 2016, cédant le centre aquatique municipal Rosa Parks ainsi que son terrain d'assiette à la Commune de Clichy-sous-Bois,

Vu la délibération du Conseil municipal de Clichy-sous-Bois en dates des 27 août 2015 et 12 avril 2016, décidant de conclure une délégation de service public pour l'exploitation du centre aquatique et d'acquérir le centre aquatique auprès du Département,

Vu le projet de convention à conclure avec la ville,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE la convention dont le projet est ci-annexé, à conclure avec la ville de Clichy-sous-Bois, déterminant les modalités de fourniture d'eau chaude par le Département au profit du centre aquatique Rosa Parks de Clichy-sous-Bois et de détailler les obligations respectives du Département et de la commune en matière de fourniture d'eau chaude ;



- CHARGE M. le Président du Conseil départemental à signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*